

École Sainte Thérèse

12 rue Rivaudeau

85710 CHÂTEAUNEUF

Tel : 02 51 68 26 66

ecole.chateauneuf.85@wanadoo.fr

<http://chateauneuf-stetherese.fr>



Continuité pédagogique – Protocole sanitaire

juin 2020

Madame, Monsieur,

Le plan de réouverture de l'école mis en œuvre depuis le 14 mai et incluant le protocole sanitaire lié au Covid-19 était établi jusqu'au 1^{er} juin, dans l'attente de nouvelles mesures gouvernementales à venir.

A ce jour, aucune communication n'a été faite. Par défaut, nous nous préparons à maintenir le protocole sanitaire initial. D'autre part, nous ne savons pas si l'accueil prioritaire des enfants de certaines catégories professionnelles sera maintenu.

Concernant l'accueil de votre enfant à l'école, nous vous avons demandé de vous prononcer pour la période allant du 14 mai au 1^{er} juin. Par conséquent nous nous voyons obligés de renouveler notre enquête afin que nous puissions prendre des mesures concernant l'accueil des élèves à partir du 2 juin.

En fonction des réponses collectées, sachez que nous pourrions être amenés :

- à réorganiser le plan d'accueil hebdomadaire des élèves,
- à établir des roulements dans l'accueil des élèves (1, 2 ou 3 jours par semaine),
- à établir des règles d'accueil incluant des priorités propres à notre établissement,
- à réévaluer les restrictions d'accueil concernant notamment les élèves de TPS, PS et MS de maternelle,
- à modifier le fonctionnement des classes à distance (classes virtuelles, supports mis en lignes).

Il ne s'agit ici que de suppositions. Nous n'avons encore que très peu de visibilité pour organiser cette dernière période.

Dans l'enquête à compléter en ligne, vous serez invités à :

- Préciser votre choix concernant un retour de votre enfant en classe (ou son maintien s'il y est déjà présent).
- Compléter un calendrier précisant les jours où l'accueil en classe serait nécessaire, compte tenu de vos contraintes professionnelles. Faites au plus juste, en fonction de la connaissance de vos plannings professionnels.

Attention, cela ne signifie pas pour autant que tous les besoins d'accueil de votre enfant pourront être satisfaits.

De notre côté, nous ne pourrions pas intégrer à notre organisation la diversité des situations familiales et professionnelles. Nous devons conserver une certaine cohérence dans la constitution des groupes d'élèves.

Par conséquent, nous vous demanderons de respecter l'organisation qui aura été arrêtée.

Si votre enfant ne peut pas être accueilli certains jours, nous vous adresserons, sur demande de votre part, une attestation précisant l'impossibilité de l'accueil de votre enfant.

Merci de compléter l'enquête en ligne ICI avant le mercredi 27 mai, 12h.

En cas d'absence de réponse à l'enquête, les demandes d'accueil ultérieures pourraient ne pas être acceptées. Veuillez compléter une enquête par enfant.

A Châteauneuf, le 24 mai 2020
Le chef d'établissement,
Xavier BOILEVE